

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-15

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT Article 20431 – Sous/Fonction 221

Lors du vote du budget primitif de 2007, nous avons voté une autorisation de programme de 15 000 € afin de venir en aide aux établissements lors de l'engagement de dépenses pour l'achat d'équipements destinés à l'hébergement.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Pierre Darasse à Caussade et Ingres à Montauban.

I – Collège Pierre Darasse à Caussade

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le remplacement de deux équipements pour la demi-pension de son établissement : la table à rouleaux du lave vaisselle et le trancheur à jambon.

Le montant total de ces acquisitions s'élève à la somme de 3 793,98 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **1 896 €**

II – Collège Ingres à Montauban

Madame le Principal sollicite la participation du Conseil Général à hauteur de 50 % pour le remplacement de deux équipements pour la demi-pension de son établissement : la cellule de refroidissement et la friteuse.

Le montant total de ces acquisitions s'élève à la somme de 12 828,30 € ; la participation du Conseil Général sera donc de **6 414 €**

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations ci-après et imputer à l'article 20431 - sous/fonction 221 du budget départemental de 2007 les dépenses suivantes :

- Collège Pierre Darasse à Caussade

Achat table à rouleaux pour le lave vaisselle et trancheur à jambon : **1 896 €**

- Collège Ingres à Montauban

Achat cellule de refroidissement et friteuse : **6 414 €**

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	15 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	/
C – Engagement à la présente Commission-----	8 310,00 €
D – Reliquat-----	6 690,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-15

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS
FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT
Article 20431 – Sous/Fonction 221**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve les interventions suivantes :

Collège Pierre Darasse à Caussade

Achat table à rouleaux pour le lave vaisselle et trancheur à jambon : 1 896 €

- **Collège Ingres à Montauban**

Achat cellule de refroidissement et friteuse : 6 414 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20431, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,